



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : 16

Date de convocation du conseil communautaire : 05/09/2022

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame, Joselaine GELABALE
Monsieur François NAVIS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

POUVOIR : Madame Joséline GELABALE à Maryse ETZOL
Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 2 Absents = 5 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Géraldine BASTARAUD

Délibération n°2022-09-13/ 12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CARAÏBEDITIONS POUR L'EDITION DE « NOEMIE A MARIE-GALANTE »

Dr Maryse ETZOL , Présidente rappelle que la maison d'éditions « Caraïbéditions » publie divers genres littéraires (romans, essais, pièces de théâtre, polars, jeunesses et BD) et notamment de grands auteurs des Outre-Mer, tels que Simone Schwarz-Bart, Gisèle Pineau, Ernest Pepin ou encore Raphaël Confiant).

Elle publie également dans sa collection jeunesse la série à succès « Noémie ». Noémie est une petite antillaise pleine de vie, amoureuse de la Caraïbe qui voyage avec sa famille ou ses amis dans les endroits les plus emblématiques des Antilles.

Caraïbéditions souhaite publier un prochain tome intitulé « Noémie à Marie-Galante », dont l'autrice est Jade AMORY. Le secteur du livre est un secteur subventionné et les éditeurs professionnels publient certains de leurs ouvrages grâce à la participation financière de l'Etat et des collectivités locales, sans laquelle il serait impossible de rentabiliser le projet (difficile d'amortir les coûts de conception, de fabrication et de commercialisation d'un livre sur des petits territoires tels que nos départements ultramarins).

Caraïbéditions a donc formulé à la CCMG une demande de participation au cofinancement du projet « Noémie à Marie-Galante », dont l'histoire se déroule intégralement à Marie-Galante, avec notamment la visite des lieux emblématiques de l'île, pour une somme de 3 000 euros. L'Etat, à travers la DAC de Guadeloupe, a déjà validé le principe d'un cofinancement.

Compte tenu des finances contraintes de la CCMG mais de l'intérêt du projet pour faire découvrir Marie-Galante à la jeunesse, Madame la Présidente propose de participer à ce projet à hauteur de 1 500 euros.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20220913-2022_09_13_12-DE



ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à « Caraïbéditions » pour l'édition de la série « Noémie à Marie-Galante »

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 20/09/2022
- l'affichage le 20/09 /2022

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,
La Présidente,

Dr Maryse ETZOL

